

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Le vingt mars deux mil dix-sept, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 27 mars 2017.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

Ordre du jour :

- ▶ Indemnités des Elus. Modification.
- ▶ Subventions pour les Associations communales et Associations hors communes 2017.
- ▶ Ecole publique : Participation 2017 pour les déplacements scolaires.
- ▶ Ministère de l'Environnement. Convention-subvention.
- ▶ Affectation des résultats 2016. Budget Général et budget assainissement.
- ▶ Vote des trois taxes 3 locales 2017.
- ▶ Budgets primitifs 2017. Budget général et budget assainissement.
- ▶ D.E.T.R. 2017. Réfection de la façade de la Mairie.
- ▶ Parcelles sans maître.

Questions diverses

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. FREULON Jean-Noël, Mme ANDRE Audrey, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, Mme DUPUY Katia, M. DESLANDES Patrick, M. ESNAULT Joël, Mme GOURDIN Séverine, M. TAYSSE Stéphane.

Etaient absents excusés : Mme GASNIER Séverine, M. LAMARGOT Laurent, M. BODEREAU Emmanuel.

Secrétaire de séance : M. PAUZAT Laurent.

Pouvoirs :

Mme GASNIER Séverine a donné pouvoir à M. ESNAULT Joël
M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à M. FREULON Jean-Noël

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2017 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

INDEMNITES DES ELUS.**Délibération 2017-11**

Suite à la demande de M. le Maire et conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 de ne pas percevoir les indemnités d'élus en totalité, le Conseil Municipal décide de retenir 34% de l'indice brut terminal pour l'indemnité du Maire, de 11% de l'indice brut terminal pour les Adjointes, de 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les conseillers municipaux délégués.

VOTE : 18 Pour

SUBVENTIONS 2017 POUR LES ASSOCIATIONS**Délibération 2017-12**

Associations Filléennes	Rappel subvention 2016	Demandée 2017	Allouée 2017
Amicale philatélique	300€	300€	300€
AFN Fillé-Guécelard	400€	200€	200€
Cercle des Retraités	300€	300€	300€
Association AM2F	400€	400€	200€
Club d'Echecs	450€	700€	300€
Club Loisirs	1000€	500€	500€
Fillé en Fêtes	1500€	1500€	1500€
Au fil des livres	300€	1500€	1500€
Fillé Sports	1500€	2500€	2000€
Fillé Foot à 7	450€	400€	400€
Halieutica	1120€ 770€	1000€	1000€
GDON de Fillé	1000€	1500€	1500€
Les Amis de Fillou	968€ 1000€	936€	936€
APPEL St Charles	442€	396.50€	396.50€
CONVIDANCE	/	/	/
TOTAL			11032.50€
Autres subventions		Rappel subvention 2016	Proposition 2017
ACC (0.16€/habitant)		250.24 €	248.16€
Au fil des livres (1.50 € par habitant)		/	2326.50€
Prévention routière		/	50€
ADMR		/	200€
Coopérative scolaire RASED		150€	150€
GESTM		700€	700€
Argentina Trophy		/	200€
TOTAL			3874.66€

TOTAL GENERAL : 14 907.16 €

TOTAL des sommes attribuées pour les subventions 2017:

Une enveloppe de 19000 € sera prévue au budget primitif 2017.

VOTE sans Argentina Trophy : 18 pour

VOTE concernant Argentina Trophy : 12 pour, 3 contre et 1 abstention.

**ECOLE PUBLIQUE
PARTICIPATION 2017 POUR LES DEPLACEMENTS SCOLAIRES.**

Délibération 2017-13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la Directrice de l'Ecole Publique. Comme l'année dernière, les 900 € pour les déplacements annuels en cars scolaires lors des visites pédagogiques soient versés directement à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 900 € à la coopérative scolaire.

VOTE : 18 pour

**TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE.
Convention pour le déploiement de 10 000 coins nature dans les écoles et collèges.**

Délibération 2017-14

Mme DE PASQUALE Mireille présente une convention du Ministère de l'Environnement concernant le territoire à énergie positive pour la croissance verte.

**TABLEAU FINANCIER DE SYNTHESE DES ACTIONS FINANCEES PAR L'ESTE
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

ACTION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	DEPENSES	RECETTES					
			AUTOFINANCEMENT		AUTRES FINANCEURS		TEPCV	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
Action n°1	Ecole publique de Fillé	625 €	125 €	20%	0%	0%	500 €	80%
TOTAL		625 €	125 €	20%			500 €	80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention particulière d'appui financier pour le déploiement de 10 000 coins nature dans les écoles et collèges et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : 18 pour

AFFECTATION DES RESULTATS 2016.

Délibération 2017- 15

Budget général :

Un excédent de 269 583.27 € en fonctionnement et un excédent de 116 244.76 € en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 69 583.27 € Section de fonctionnement
 Compte 002 excédent de fonctionnement reporté
- 116 244.76 € Section d'investissement Compte 001 excédent reporté
- 200 000 € Excédent de fonctionnement capitalisé Compte 1068

VOTE : 18 pour

Budget assainissement :

Un excédent de 218 243.04 € en section d'exploitation et un excédent de 12 690.18 € en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 18 243.04 € Section d'exploitation compte 002 excédent reporté
- 12 690.18 € Section d'investissement compte 001 excédent reporté
- 200 000 € Excédent de fonctionnement capitalisé Compte 1068.

VOTE : 18 pour

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2017.
--

Délibération 2017-16

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée les taux des taxes locales 2016.

Taxe d'habitation :	16.54%
Taxe foncière (bâti)	25.41%
Taxe foncière (non bâti)	43.55%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales en 2017.

Le produit attendu des contributions pour 2017 est de 535 441 €.

VOTE : 18 pour

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET GENERAL
--

Délibération 2017-17

Section de fonctionnement

Recettes

Dépenses

70 Produits de service	104 850.73 €	011 Charges à caractère général	244 000.00 €
73 Impôts et taxes	568 500.00 €	012 Charges du Personnel	460 000.00 €
74 Dotations participations	271 900.00 €	65 Autres charges de gestion	94 000.00 €
75 Autres produits	7 166.00 €	66 Charges financières	50 899.00 €
013 Atténuation de charges	30 000.00 €	022 Dépenses imprévues	3 101.00 €
002 Excédent reporté	<u>69 583.27 €</u>	023 Virement en investissement	<u>200 000.00 €</u>
TOTAL	1 052 000.00 €	TOTAL	1 052 000.00 €

Section d'investissement

Recettes

Dépenses

10 Dotations	234 473.24 €	16 Emprunts	50 636.00 €
16 Emprunt	0.00 €	20 Concessions droits	33 540.00 €
013 Subventions	229 268.00 €	21 Immobilisations corp.	269 810.00 €
021 Virement du fonctionnement	200 000.00 €	23 Immobilisations en cours	<u>426 000.00 €</u>
001 Excédent reporté	<u>116 244.76 €</u>		
TOTAL	779 986.00 €	TOTAL	779 986.00 €

VOTE : 18 pour

**BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délibération 2017-18

Section d'exploitation

Recettes

70 Vente de produits	14 998.96 €
77 Produits exceptionnels	257.00 €
002 Excédent reporté	<u>18 243.04 €</u>
TOTAL	33 499.00 €

Dépenses

011 Charges à caractère g.	4 413.00 €
68 Dotations aux Amortis.	9 086.00 €
023 Virement en investis.	<u>20 000.00 €</u>
TOTAL	33 499.00 €

Section d'investissement

Recettes

10 Dotations	200 000.00 €
13 Subventions	17 000.00 €
16 Emprunt	123 000.00 €
28 Amortissements	9 086.82 €
021 Virement du fonct.	20 000.00 €
001 Excédent reporté	<u>12 690.18 €</u>
TOTAL	381 777.00 €

Dépenses

13 Subventions	257.00 €
20 Concessions et droits	27 520.00 €
21 Immobilisations corpor.	<u>354 000.00 €</u>
TOTAL	381 777.00 €

VOTE : 18 pour

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017.

Réfection de la façade de la Mairie

Délibération 2017-19

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires 2017, le projet susceptible d'être éligible est :

Réfection de la façade de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine de financement	Montant H.T.
Maitre d'ouvrage 80%	19 024.96 €
DETR 20%	4 756.23 €
Plan investissement public local. 50%	
Fonds de concours	
Emprunt	
TOTAL	23 781.19 €

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2017.

Atteste de l'inscription du projet au budget en cours.

Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.

Atteste de la compétence de la Collectivité à réaliser les travaux.

VOTE : 18 pour

PARCELLES SANS MAITRE ;

Délibération 2017-20

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants :

Vu le Code civil, notamment son article 713,

Vu l'arrêté préfectoral n°0449 du 24 août 2016 déclarant l'immeuble sans maître.

Vu l'avis de publication du 30 août 2016,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté susvisé,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les propriétaires des parcelles C 271, 278, 295, 298, 300, 301, 307 et 312 ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors que les parcelles sont présumées sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces parcelles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.
- Décide que la commune s'appropriera ces parcelles dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.
-

VOTE : 18 pour

QUESTIONS DIVERSES

SARTHE NUMERIQUE :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que 3 communes ont été retenues par la Communauté de Communes du Val de Sarthe avec l'installation par Sarthe Numérique de la fibre optique.

Fillé sur Sarthe, Parigné le Polin et Souigné Flacé ;

Les travaux sont en cours, la connexion est prévue pour la fin de l'année. Trois fournisseurs d'accès se sont positionnés pour utiliser le réseau fibre de Sarthe Numérique et prendront contact avec les habitants.

TRAVAUX RUE DES GESLERIES :

M. PAUZAT Laurent informe le Conseil Municipal que les travaux d'enrobés vont commencer sur la Route des Gesleries.

ASSOCIATION CULTURELLE CANTONALE.

Mme GOUET Thérèse rappelle que les inscriptions pour le rallye de l'Association Culturelle Cantonale se feront jusqu'au 7 mai 2017. Inscriptions : acc.lasuza@gmail.com ou 06/08/22/26/23.